

POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° A-115
LE 21.12.2010
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.

2MCS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital de 8.000.000 €

Siège social : 9 Rue Villa Les Jeux
50430 SAINT-GERMAIN SUR AY
381 228 824 RCS COUTANCES

PREMIERE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 29 décembre 2009, suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue ce jour ayant décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée, les membres du nouveau conseil de surveillance se sont réunis, dans les locaux de la société d'avocats FIDAL à SAINT-LÔ – 340 rue Alexis de Tocqueville, d'un commun accord.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Michel BESNEVILLE,
- Madame Martine BESNEVILLE,
- Monsieur Frédéric LOGEAIS.

Le conseil peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Laurent ROPARS,
- Madame Caroline LOGEAIS-BESNEVILLE,
- Madame Stéphanie ROPARS.

Monsieur Michel BESNEVILLE préside la séance.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- *Nomination du président du conseil de surveillance,*
- *Nomination des membres du Directoire,*
- *Nomination du président de la société par actions simplifiée,*
- *Pouvoirs.*

Monsieur Michel BESNEVILLE, expose au conseil de surveillance que suite à la transformation de la société en société par actions simplifiée décidée ce jour, il est nécessaire, conformément à l'article 23 des statuts de procéder à l'élection du président du conseil de surveillance, puis en application de l'article 19 des statuts de nommer les membres du Directoire et enfin, que le conseil de surveillance nomme le président de la société qui exercera ses pouvoirs conformément à l'article 18 des statuts.

La discussion est ensuite ouverte. Puis, le conseil prend les décisions suivantes :

MB u B R

I - NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Michel BESNEVILLE, Demeurant à SAINT-GERMAIN SUR AY (50430) - 9 Rue Villa les Jeux est nommé président du conseil de surveillance, pour la durée de son mandat de membre de ce conseil.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Après avoir accepté le mandat de président, Monsieur Michel BESNEVILLE déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

II - NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Laurent ROPARS, Demeurant à LE CHESNAY (78150) - 53 rue Molière, est nommé membre du Directoire pour une durée de six années, Président de ce Directoire pour la même durée et par application de l'article 18 des statuts, Président de la société pour la même durée.

Au sein du Directoire, il aura pour mission l'animation générale du Groupe et la définition de la politique générale du Groupe.

Madame Caroline LOGEAIS, Demeurant à RENNES (35000) - 15 Rue Duhamel, est nommée membre du Directoire pour une durée de six exercices.

Elle aura pour fonction plus particulière de s'occuper des opérations financières concernant le Groupe, notamment les placements de trésorerie et la politique en matière de dividendes.

Madame Stéphanie ROPARS, Demeurant à LE CHESNAY (78150) - 53 rue Molière, est nommée membre du Directoire pour une durée de six exercices.

Elle aura pour fonction plus particulière d'assister le Président du Directoire, notamment pour la gestion des sociétés SOCIETE HOTELIERE VERSAILLES LE CHESNAY et PRINTANIA HOTEL

Cette décision est prise à l'unanimité.

III - POUVOIRS

Monsieur Laurent ROPARS exercera les pouvoirs du président dans le cadre des dispositions prévues par la loi et les statuts.

Vis-à-vis des tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'associés.

Cette décision est prise à l'unanimité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée après établissement du présent procès-verbal qui a été signé conformément à la loi et aux statuts.

Bon pour acceptation des Fondateurs de présidence

Bon pour acceptation de président du conseil de surveillance

Bon pour acceptation de membre du directoire

Bon pour acceptation des fondateurs de membres de directoire